

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°55 du 21 décembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°5

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 29 mars 2006 fixant la liste des spécialités ou emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat.

Du 31 octobre 2012

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 mars 2006 fixant la liste des spécialités ou emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat.

Du 31 octobre 2012

NOR D E F P 1 2 5 2 4 4 6 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 13 juillet 2010 (BOC N° 36 du 3 septembre 2010, texte 16).

Texte modifié :

Arrêté du 29 mars 2006 (BOC/PP 17, 2006, texte 5 ; BOEM 520-0.3) modifié.

Référence de publication : BOC N°55 du 21 décembre 2012, texte 5.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 97-440 du 24 avril 1997 modifié, relatif au régime des primes d'engagement attribuées aux militaires non officiers servant sous contrat ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2006 modifié, fixant la liste des spécialités et emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat,

Arrête :

L'arrêté du 29 mars 2006 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. À l'article 1^{er}., la table 2. « Marine » est remplacée par la table suivante :

| SPÉCIALITÉS OU EMPLOIS. | | COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA PRIME VERSÉE AU TITRE DE L'ENGAGEMENT INITIAL. |
|-------------------------|-------------------------------------|--|
| CODIFICATION. | DOMAINE DE SPÉCIALITÉ. | |
| MOOPSNV | Matelot opérations navales | 2 |
| MOMAINV | Matelot de maintenance aéronautique | 2 |
| PLONG | Plongeur démineur | 2 |
| DETEC | Détecteur | 1 |
| CONTA | Contrôleur d'aéronautique | 1 |
| AVION | Avionique | 1 |
| MEARM | Mécanicien d'armes | 1 |
| PORTE | Porteur | 1 |
| DEASM | Détecteur anti-sous-marin | 1 |
| ELARM | Électronicien d'armes | 1 |

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de la défense :

Le chef de service,

Jean-Pierre ADNET.